

## COMMUNE DE METZ EN COUTURE

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 15 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 11 mai 2023 affichée le 11 mai 2023.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Paul Hervé DUBOIS, M. Maxime GEORGE (19h34), Mme Patricia PAMART, M. Christophe PATON, M. Benjamin GOUBET

Absent excusé : M. Richard RISSO (procuration à M. LALISSE Michel), M Patrice DUPIRE (procuration à Mme NAVARRO Nicole), Mme Béatrice MONTIGNY (procuration à Mme Patricia PAMART), M. Blaise FENET

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

**CM-D2023-05-04**

#### Avis sur le devis ITech

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **10**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Votes Pour : **13**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** l'installé d'une solution de classe mobile Tablettes EDUTAB en 2019,

**Considérant** que cette maintenance est maintenant expirée,

**Considérant** la proposition de 2 Solutions pour la reprise de cette maintenance de la société Itech (retenue lors du marché publique 2022 de la communauté de Communes du Sud Artois),

Monsieur le Maire indique qu'après avoir interrogé Mme Convenance via Madame Salord, directrice de l'école primaire Jules Ferry de Metz-en-Couture, cette dernière n'a pas jugé utile de souscrire à cette proposition de maintenance numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

**φ décide** de ne pas donner suite au devis pour la reprise de cette maintenance de la société Itech.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 23 mai 2023

**Pour extrait conforme**  
**M. Michel LALISSE,**  
**Maire**

Publié sur le site internet le 26/07/2023

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724